

Cuisine centrale: permis de construire

Extraits du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2005

● Fixation de la redevance d'assainissement. Année 2006.

Chaque année, le Conseil Municipal fixe le taux de la redevance d'assainissement facturé par la Compagnie Générale des Eaux pour le compte de la commune.

Pour l'exercice 2005, la redevance s'élevait à 0,2500 € par m³.

Pour l'année 2006, il est proposé de revaloriser ce tarif à 0,2560 € par m³, soit une augmentation de 2,4 %.

Cette redevance a pour but le financement de l'entretien du réseau d'eaux usées.

Unanimité (37)

● Quitus à l'opération de mandat menée par la SEMINOC pour la ZAC du onze novembre.

La zone à aménager était d'une superficie d'environ 45 000 m².

La SEMINOC a procédé à des travaux d'assainissement et d'éclairage public, à l'agrandissement des écoles maternelles Les Fleurs et Du Hamel, à la création d'une salle polyvalente, à l'aménagement de la place de quartier et d'un square. L'opération d'aménagement a permis la construction de 193 logements sociaux de type PLA (Prêt Locatif Aidé), «Les Romarins» et «Les Maraîchers», de 44 maisons de ville, «Le Clos des Romarins», et 149 logements en accession à la propriété.

Aujourd'hui, l'ensemble des ouvrages réalisés étant réceptionné par la ville, il convient d'examiner le bilan financier de clôture établi par la SEMINOC.

Au total, les dépenses globales liées à l'opération du mandat s'élèvent à 7 542 395 € TTC. Les recettes comprennent 5 932 184 € de droits à construire, 461 805 € au titre du FCTVA (fonds de compensation de la TVA), et 634 805 € de subventions (Conseil Régional et Etat). La participation communale atteint, quant à elle, la somme de 513 600 €, ce qui est modeste au regard de la valeur des équipements d'infrastructure et de superstructure intégrés à son actif.

Unanimité

● Renouvellement du marché de fourniture de carburants: appel d'offres

Pour 36

● Collecte des déchets ménagers. Reconduction du contrat avec Eco-Emballages pour le soutien financier de la collecte sélective.

Pour 36

● Demande de permis de construire pour la construction et l'aménagement d'une cuisine centrale et annexes.

Le Conseil Municipal a décidé de faire construire une nouvelle cuisine en extension de la cuisine actuelle La Fontaine conservée et réaménagée pour les besoins du projet.

L'équipement comprendra les locaux suivants :

En rez-de-chaussée du bâtiment existant :

- locaux du personnel, les diverses réserves
- les chambres froides des produits bruts
- un économat et un bureau

Dans la construction neuve (rez-de-chaussée) :

- les ateliers de préparation et de cuisson
- les chambres froides produits finis
- les zones d'allotissement
- les zones de lavage

Le sous-sol de l'actuelle cuisine ne sera pas utilisé.

La nouvelle cuisine disposera de deux quais distincts pour les livraisons des marchandises et l'exportation des repas. L'accès de l'avenue Winston Churchill sera conservé à l'identique. La voie pompiers sera maintenue. La haie au nord du terrain sera déplacée pour permettre de créer 19 places de stationnement pour les utilisateurs de la cuisine. Il est prévu de réaliser pour les enseignants du groupe scolaire, 12 places supplémentaires près de l'immeuble des logements de fonction.

Le phasage des travaux permettra à la cuisine La Fontaine de poursuivre son activité durant le chantier.

La superficie totale de l'équipement, y compris le bâtiment cuisine existant, est de 1 083 m².

Pour 36

● Demande de subvention au Conseil Général de Seine-Saint-Denis pour les travaux de réalisation d'une piste cyclable, avenue du Dauphiné.

Pour 36 contre 1

● Demande de subvention au Conseil Général de Seine-Saint-Denis et à la région Ile-de-France pour la création d'une médiathèque.

Pour 36 contre 1

● Prix et qualité du service public de l'assainissement. Rapport annuel de l'exercice 2004.

Le rapport précise les conditions techniques et financières d'exécution des missions assurées par la commune, à savoir la collecte et le transport des effluents par l'intermédiaire de 35,990 km de canalisations eaux usées et 33,580 km de canalisations eaux pluviales. Le taux de collecte des eaux usées sur le territoire communal est de 98 %.

Pour l'année 2004, les principales dépenses communales ont porté sur l'entretien des réseaux municipaux, via le contrat avec la société SANITRA.

Les dépenses sont principalement financées par la redevance d'assainissement qui est perçue sur la consommation en eau potable. Pour l'année 2004, la recette globale était de 314 050 €.

Le conseil prend acte

● Recensement rénové de la population 2006.

Le recensement se fait désormais en continu (8 % de la population chaque année, soit 40 % sur un cycle de cinq ans).

La commune doit se charger de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.

La période de collecte est fixée du 19 janvier 2006 au 25 février 2006.

La désignation des agents recenseurs et de leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune.

Unanimité (37)

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.